

## Préambule

Le portail des associations de la Ville de Langon est maintenant disponible.

C'est un site internet dédié à la vie associative.

Il va permettre aux associations de la commune de compléter et corriger leur profil tout au long de l'année, de façon à maintenir l'annuaire en ligne à jour.

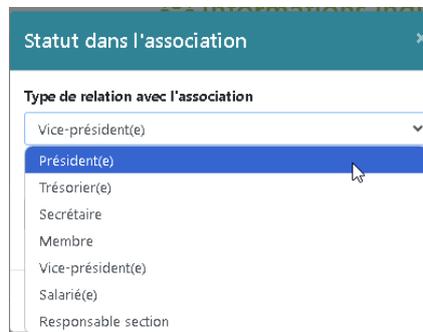
Informations, documents, membres, coordonnées et échanges électroniques avec la commune transiteront par cet outil.

L'annuaire des associations sera accessible à travers langon33.fr, le site Internet de la Ville de Langon.

Pour les associations, ces informations complétées et mises à jour, permettront de pré remplir automatiquement les champs demandés lors des demandes de subventions.

Une association peut demander d'inscrire plusieurs utilisateurs pour gérer le compte associatif, mais il ne peut y avoir qu'un seul rôle de président(e).

Chaque nouvel utilisateur créé, devra être associé à un statut dans l'association :



The screenshot shows a dropdown menu titled "Statut dans l'association". The menu is open, displaying a list of roles. The current selected role is "Vice-président(e)". The list of roles includes: Vice-président(e), Président(e), Trésorier(e), Secrétaire, Membre, Vice-président(e), Salarié(e), and Responsable section.

Une validation des membres de l'association sera effectuée par les services municipaux auxquels l'association est rattachée : *sport, culture, social...*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Premier Cas :</b>	<b>5</b>
	<b>Utilisateur existant avec l'adresse mail inscrite dans l'annuaire :</b>	<b>5</b>
1.1	Se connecter au portail des associations :	5
1.2	Choisir le menu « Première connexion ou mot de passe oublié »	5
1.3	Renseignez votre adresse mail	5
1.4	Vérifiez votre boîte aux lettres	6
1.5	Cliquez sur le lien reçu dans le message	6
1.6	Choisissez un mot de passe :	6
1.7	Enregistrer son mot de passe	6
<b>2</b>	<b>Deuxième cas :</b>	<b>7</b>
	<b>Création d'un compte pour une nouvelle association :</b>	<b>7</b>
2.1	Pré requis pour une nouvelle inscription :	7
2.2	Remplir le formulaire de création de compte association :	8
2.3	Suivre la procédure d'inscription en complétant les champs demandés :	8
2.4	Dernière étape	9
<b>3</b>	<b>Connexion au portail des associations avec votre compte:</b>	<b>10</b>
3.1	Présentation des onglets de votre portail personnel :	10
3.2	Onglet Association	11
3.3	Onglet messagerie	11
3.4	Onglet Bureau :	13
3.5	Onglets Documents	14
3.6	Onglet Demandes	15
<b>4</b>	<b>Aide :</b>	<b>16</b>

## Association existante dans l'annuaire :

Certaines associations ont été pré enregistrées. C'est-à-dire que les services de la mairie ont rempli des fiches d'associations avec certaines informations en leur possession : nom de l'association, représentée par nom, prénom, adresse mail, N° de RNA, Siret etc...

Les associations disposant d'un utilisateur existant peuvent d'ores et déjà demander leur accès.

Pour ce faire :

- Vérifiez si votre association est inscrite dans l'annuaire.

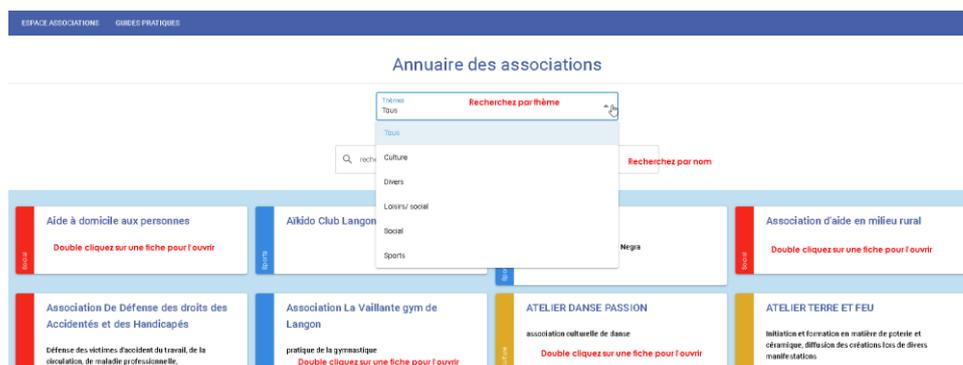
Ouvrez ce lien dans votre navigateur

<https://portail-associations.3douest.com/langon/espace-associations>

Dans l'onglet « Annuaire des associations »,



Recherchez votre association avec les critères proposés :



Ouvrez votre fiche Association et vérifiez si l'adresse mail inscrite correspond à votre association. Si tel est le cas, vous pouvez créer votre compte avec cette adresse renseignée. C'est cette adresse qui recevra les messages.

### Aïkido Club Langonnais

Sports

Objet social

Adresse:  
51 Charles Verlun  
33210 LANGON

Contact  
☎ 05 56 63 17 14  
✉ [contact@aikidoclangon.fr](mailto:contact@aikidoclangon.fr)

Données administratives  
Siret: 33430417200512

## Association existante avec informations manquantes :

Pour certaines associations, la commune n'avait pas la totalité des informations nécessaires lors de la création de leur compte.

Pour créer son compte sur le portail, l'association doit déclarer un membre du bureau avec une adresse Email valide.

En général, il s'agit des coordonnées du/de la président(e) qui bénéficiera des droits pour compléter et signer les demandes de subventions.

Si aucune adresse mail n'apparaît pour votre association, faire une demande par Email aux services municipaux indiqués pour éviter toute erreur de frappe.

En cas de problèmes et questions, les coordonnées des services municipaux concernés sont inscrites sur ce même portail :

### Coordonnées

#### Ville de Langon

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au:

- Pour les associations sportives :

05 56 63 68 97 ou [sport@langon33.fr](mailto:sport@langon33.fr)

- Pour les associations culturelles :

05 56 63 14 45 ou [culture@langon33.fr](mailto:culture@langon33.fr)

- Pour les associations (sociales, santé, loisirs...) :

05 56 76 55 59 ou [ccas@langon33.fr](mailto:ccas@langon33.fr)

- Pour les autres associations :

05 56 76 55 40 ou [associations@langon33.fr](mailto:associations@langon33.fr)

Il faut privilégier les échanges écrits pour toutes vos correspondances.

## 1 Premier Cas : Utilisateur existant avec l'adresse mail inscrite dans l'annuaire :

Suivez les étapes ci-dessous :

### 1.1 Se connecter au portail des associations :

<https://portail-associations.3douest.com/langon/espace-associations>

Et cliquez sur « se connecter » :



### 1.2 Choisir le menu « Première connexion ou mot de passe oublié »

Lorsque vous renseignez votre adresse mail dans ce champ (1),  
Un message indique l'envoi d'un lien vers votre adresse mail (2).



### 1.3 Renseignez votre adresse mail

*Celle communiquée aux services de la mairie, souvent adresse mail du président(e) !  
Celle présente dans la fiche association de l'annuaire.*





## 2 Deuxième cas : Création d'un compte pour une nouvelle association qui n'apparaît pas dans l'annuaire:

- Si votre association n'apparaît pas dans l'annuaire et ou si l'adresse mail n'existe pas lorsque vous essayez de demander un nouveau mot de passe, votre association n'est peut-être pas encore inscrite.

Vous aurez 2 étapes à suivre :



### 2.1 Pré requis pour une nouvelle inscription :

- Vous pouvez demander la création de votre compte en remplissant le formulaire proposé par le portail : « création d'un compte association »  
De nombreuses informations obligatoires seront demandées:
  - RNA,
  - SIRET,
  - MAIL,
  - ADRESSE,
  - TELEPHONE
  - ...

Préparez vos documents :

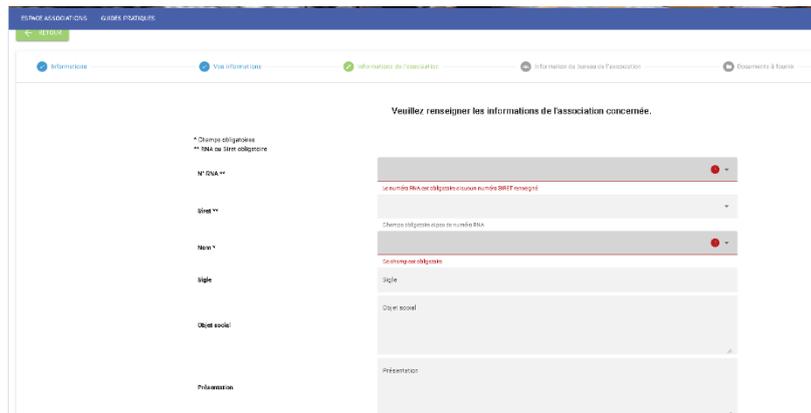


## 2.2 Remplir le formulaire de création de compte association :

Remplissez les champs demandés pour procéder à cette inscription.  
Un code de vérification est envoyé à l'adresse inscrite pour vérification.  
(Le mail peut mettre quelques minutes à arriver)

## 2.3 Suivre la procédure d'inscription en complétant les champs demandés :

Certains champs sont obligatoires :



A la fin de votre inscription, les services de la mairie seront avertis et devront valider votre demande.

Une fois validé par les services, vous serez informé par Email à l'adresse inscrite lors de votre inscription.

## 2.4 Dernière étape

Votre compte sera présent dans le portail, il faudra l'activer en suivant les étapes expliquées paragraphe « Premier Cas : Utilisateur existant avec l'adresse mail inscrite dans l'annuaire ».

### 3 Connexion au portail des associations avec votre compte:

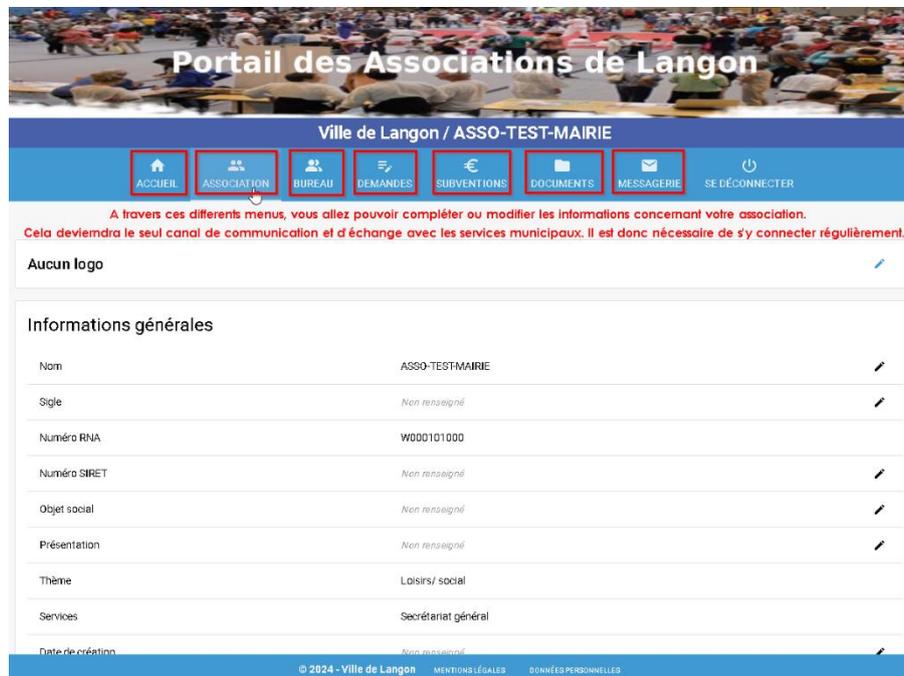
<https://portail-associations.3douest.com/langon/espace-associations>

Connectez-vous maintenant avec votre adresse mail et le mot de passe créé, puis cliquez sur « Valider » :



#### 3.1 Présentation des onglets de votre portail personnel :

Plusieurs onglets vous permettront d'effectuer des changements, de personnaliser votre page, d'effectuer des demandes de subventions, d'échanger avec les services municipaux.



### 3.2 Onglet Association

- ⇒ Visualiser les informations administratives. Les maintenir à jour.
- ⇒ Compléter et modifier certaines informations : N° RNA, sigle, logo...
- ⇒ Suivre les dossiers de demandes de subventions.
- ⇒ Echanger avec les services municipaux.
- ⇒ Organiser les commissions.
- ⇒ ...

Les champs avec un  vous permettent de modifier le contenu.

Mise à jour de votre fiche association



Il est important de tenir à jour vos informations.  
Elles permettent de tenir l'annuaire des associations à jour.  
De compléter les champs automatiquement lors de vos demandes.

Certains champs non modifiables par vous pourront être modifiés par les services municipaux.

Pour en faire la demande, utilisez l'onglet « Messagerie ».

Les services concernés s'occuperont d'effectuer les modifications et vous préviendront par messagerie retour.

### 3.3 Onglet messagerie

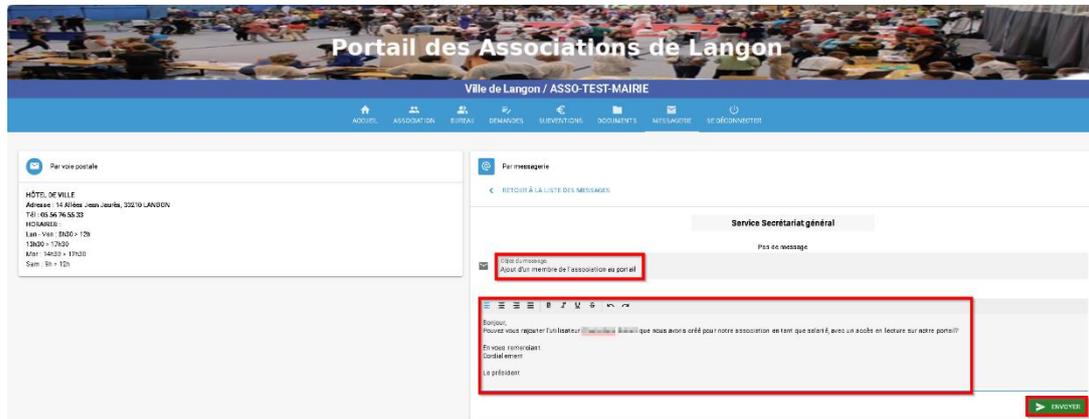
Le système permet de centraliser tous les échanges entre les associations et la commune.

Pour communiquer avec vos référents en mairie, utilisez l'onglet « Messagerie ».

- Effectuer une demande
- Sélectionnez le service avec lequel vous souhaitez entrer en contact.

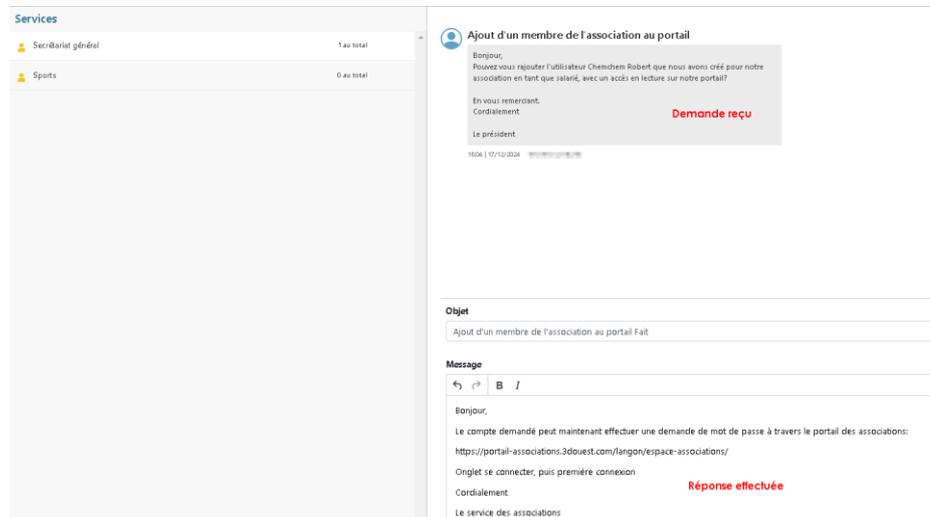


- Rédigez votre demande le plus précisément possible, comme pour la création d'un nouveau compte associé à votre association : orthographe exacte du nom, prénom, adresse mail...



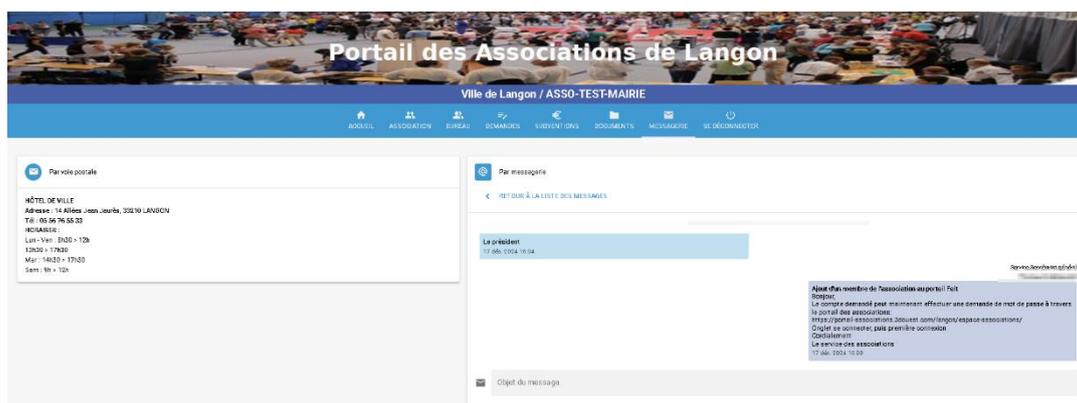
#### ❖ Interface côté mairie

Côté service municipaux, votre demande est traitée et une réponse vous sera apportée.



### ❖ Suivre la demande

Depuis votre interface, vous pourrez suivre les nouveaux messages reçus. Un indicateur sera visible sur l'onglet « Messagerie »



### 3.4 Onglet Bureau :

Un « président » ou un membre de l'association ayant les rôles « lecture/écriture » peut ajouter et créer des membres supplémentaires du bureau.

Le membre invité recevra un mail et devra terminer le processus d'inscription pour se connecter au portail avec ses propres identifiants personnels:



Voir paragraphe « Premier Cas : Utilisateur existant avec l'adresse mail inscrite dans l'annuaire »

### 3.5 Onglets Documents



Dans cet onglet, vous pourrez déposer vos documents administratifs.

#### Ajouter un document

Fichier à envoyer

Libellé du document

Type de document

Année du document  
2024

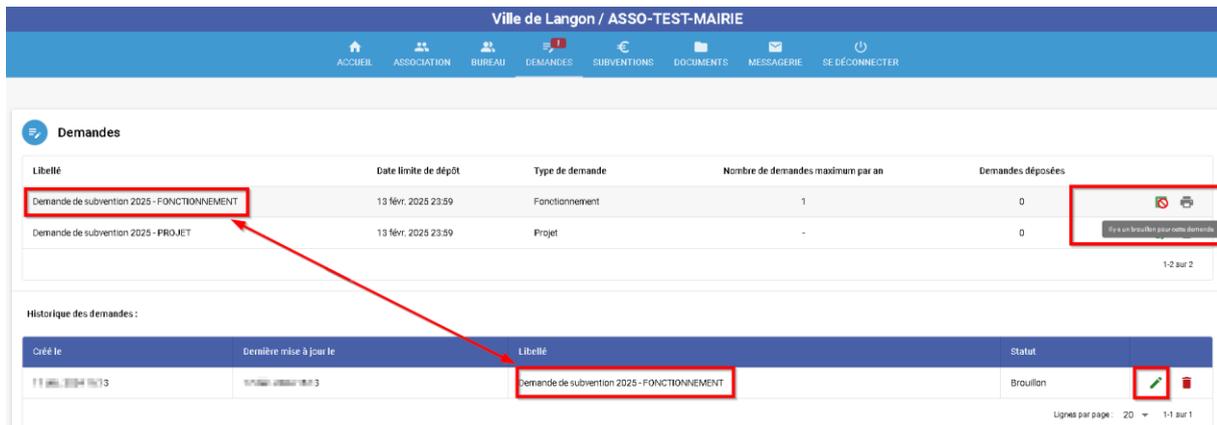
[X FERMER](#) [↑ ENVOYER](#)

Les communiquer une seule fois permet de les rassembler en un seul et même dossier lors des demandes de subventions.

### 3.6 Onglet Demandes



Les dossiers de demandes de subventions seront à compléter.  
Une seule demande peut être déposée à la fois.  
Un brouillon de votre demande est enregistré et vous pourrez compléter votre dossier au fil de l'eau, tout en respectant les échéances demandées.



Libellé	Date limite de dépôt	Type de demande	Nombre de demandes maximum par an	Demandes déposées
Demande de subvention 2025 - FONCTIONNEMENT	13 févr. 2025 23:59	Fonctionnement	1	0
Demande de subvention 2025 - PROJET	13 févr. 2025 23:59	Projet	-	0

Créé le	Dernière mise à jour le	Libellé	Statut
11/02/2025 10:13	11/02/2025 10:13	Demande de subvention 2025 - FONCTIONNEMENT	Brouillon

Vous comprendrez l'intérêt de compléter les champs des autres onglets en amont.  
L'automatisation permettra de retrouver d'année en année les informations sans avoir une ressaisie.

## 4 Aide :

Ce nouvel outil est proposé aux associations de la commune de Langon. La tendance d'utiliser des services numériques, vise à simplifier les échanges avec les services municipaux.

La collectivité souhaite que toutes les associations puissent utiliser ce portail.

Lien de connexion au portail associatif :

<https://portail-associations.3douest.com/langon/espace-associations>

- ⇒ Ce lien leur permet de rester en contact avec les services de la Ville.
- ⇒ De modifier les informations administratives, logo etc...
- ⇒ D'effectuer des demandes de subventions et de suivre l'avancée des demandes.

## Rôles

Une association peut bénéficier de plusieurs comptes sur le portail des associations.

Tout nouvel utilisateur créé doit être lié à une adresse mail. L'utilisateur sera notifié sur son adresse mail.

Il/elle pourra se connecter et choisir un mot de passe personnel pour utiliser l'accès au portail.

3 rôles peuvent être attribués pour les membres de votre association:

- ⇒ Accès en lecture. (*Accès en consultation*)
- ⇒ Accès en lecture écriture. (*Contrôle total du portail association*)
- ⇒ Aucun accès. (*Pas d'accès au portail*)

En cas de doute ou question concernant ces rôles, vous pouvez vous rapprocher de votre interlocuteur en mairie.

La procédure ci-dessous vous a expliqué comment créer votre compte.  
Bonne lecture !

Fin du document